



## **ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE LA SEINE SAINT DENIS**

# **M O T I O N**

Le Barreau de la Seine Saint Denis réuni à la Bibliothèque de l'Ordre le 26 octobre 2006 sous la présidence de Monsieur le Bâtonnier Frédéric GABET a adopté la motion suivante :

L'actualité judiciaire a démontré qu'il n'y avait pas de véritable justice sans défense efficace et indépendante.

L'exercice effectif des droits et la défense pour tous ont un coût, dont une démocratie ne peut faire l'économie.

L'accès au droit et à la justice est l'une des préoccupations essentielles de tous les citoyens.

Les pouvoirs publics n'ont pas tenu leurs engagements concernant le budget consacré au droit à la défense des justiciables les plus démunis.

Le Barreau de la Seine Saint Denis ne peut se satisfaire des propositions insuffisantes faites par le Gouvernement et se déclare favorable à une refonte de l'ensemble du système.

Il s'engage à développer avec tous les acteurs, y compris sociaux, une réflexion sur les besoins de droit et de défense dans le département et les moyens à mettre en oeuvre pour assurer tout à la fois une information juridique de qualité et l'accès de tous à la justice.

Le Barreau de la Seine Saint Denis se réunira en Assemblée Générale Extraordinaire le 20 novembre prochain après que les confrères aient été invités à se prononcer par sondage et définira à cette occasion des modalités d'action et de communication.